

PAS DE HAUSSE D'IMPÔTS POUR LA 9^E ANNÉE CONSÉCUTIVE

À l'occasion de la session du Conseil général de Loir-et-Cher, Maurice Leroy et l'exécutif départemental ont proposé, pour la 9^e année consécutive, de ne pas augmenter la fiscalité départementale afin de préserver le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens, déjà impacté par ailleurs.

« Notre responsabilité, c'est de garantir aux Loir-et-Chériens de bonnes conditions de vie et des perspectives sereines d'avenir. Pas en assistant, mais en accompagnant et en protégeant. » explique Maurice Leroy.

Cette décision a été votée à l'unanimité par l'Assemblée départementale.

Ainsi, le Loir-et-Cher entre dans le cercle très fermé des 7 Conseils généraux qui n'ont pas augmenté leur fiscalité depuis 9 ans. Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste inchangé. Il est reconduit à hauteur de 19,52 %.

Les 3 autres rapports soumis au vote ont également été votés à l'unanimité :

- Aéroport de Blois-Le Breuil – Meeting aérien du 31 mai 2015
- Contrat de Plan État/Région 2015-2020
- Convention Région/Département 2015-2020

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12